Présentation à l'Office de consultation publique de Montréal Verrières I,II,III,IV,V PPU-Nord



Conclusion et recommandations

- Changer la désignation du secteur pour « Pointe-Nord et Place du commerce de l'Île-des-Sœurs » et poursuivre les consultations publiques afin d'interpeller convenablement les gens qui pourraient être intéressés à faire part de leurs opinions et commentaires.
- Intégrer au PPU des propositions concrètes, plausibles et vérifiées, notamment par l'utilisation d'outil de maîtrise foncière, pour améliorer la qualité et la quantité des services publics afin de répondre aux besoins actuels et futurs des résidents et travailleurs de l'Île-des-Sœurs.

Aspects positifs

- Révitalisation de la portion nord de l'Île, particulièrement Place du Commerce;
- Amélioration des infrastructures de transports actifs et collectifs;
- Consolidation du parcours riverain et volonté de verdir encore plus ce secteur de l'Île;
- Aménagement et arrivée du REM

Préoccupations majeures:

- Désignation non adéquate du territoire;
- Manque de services publics;
- Difficulté d'accessibilité à l'Île;
- Sécurité publique;
- Avenir de la structure commerciale;
- Protection des vues actuelles;
- Hauteurs, densité et harmonie des constructions proposées avec l'existant;
- Quiétude des résidents

1.Désignation non adéquate du territoire

Désignation non adéquate du territoire

La consultation a-t-elle réussi à rejoindre l'ensemble des personnes qui seront touchées par ce projet dans leur vie quotidienne et qui auraient pu y être intéressées?

2.Manque de services publics

Manque de services publics

- Comment un milieu qui présente déjà des carences importantes en matière de services publics pourrat-il absorber convenablement l'arrivée de tous ces nouveaux résidents sans améliorer considérablement l'offre en la matière?
- Des études quant aux besoins futurs en matière de services publiques ont-elles été réalisées?
- La ville ne devrait-elle pas planifier en amont du PPU les besoins additionnels requis?

3.Difficulté d'accessibilité à l'Île-des-Soeurs

Difficulté d'accessibilité à l'Île

- La ville ne devrait-elle pas attendre la fin des grands travaux routiers afin de réaliser une étude de mobilité convenable et évaluer, par la suite la faisabilité de la densification qu'elle préconise?
- A l'avenir, les résidents de l'Île seront-ils encore davantage prisonniers des embouteillages?

4. Sécurité publique

Sécurité publique

- Comment des services d'urgence essentiels comme les ambulances, la police et les pompiers (si des renforts sont nécessaires) pourront-ils accéder rapidement à l'Île?
- Des études et des plans d'interventions ontils été réalisés en la matière?
- Ces études et plans, s'ils ont été complétés, ont-ils tenu compte de l'aménagement du secteur visé par ce projet de PPU?

5. Avenir de la structure commerciale

Avenir de la structure commerciale

- Qu'arrivera-t-il aux commerces de proximité durant cette importante transformation?
- Les résidents devront-ils continuellement sortir de l'Île pour fréquenter ces types de commerce de proximité qui, à raison d'être à l'extérieur de l'Île, n'en seront plus?
- Les commerces survivront-ils à l'augmentation importante des loyers engendrée en partie par la nécessité d'enfouir les stationnements en sous-sol dans les bâtiments qui seront construits?

6. Protection des vues

Protection des vues

- À l'image des préoccupations louables du PPU de maintenir les vues sur le fleuve depuis la montagne, la Ville ne devrait-elle pas entretenir des préoccupations similaires de sauvegarde des corridors visuels actuels vers la montagne et le centre-ville depuis <u>l'ensemble</u> de l'Île et non seulement en lien avec les nouveaux immeubles?
- Un exercice plus exhaustif d'identification des corridors visuels d'intérêt pour <u>l'ensemble</u> de l'Île sera-t-il réalisé et pris en considération avant l'adoption du PPU?

7.Hauteurs, densité et harmonie avec l'environment actuel de lÎle -des-Soeurs

Hauteurs, densité et harmonie avec l'environnent actuel de l'Île

- Est-il possible d'augmenter la densité tout en respectant l'environnement existant?
- Quelle est la densité résidentielle actuelle comprise dans l'aire d'influence de la station du REM? Est-elle suffisante pour supporter son opération?

8. Quiétude des résidents

Quiétude des résidents

- Quelles seront les mesures de mitigation prévues pour assurer la quiétude et la qualité de vie des résidents?
- L'Île-des-Sœurs sera telle encore soumise aux impacts négatifs d'un autre chantier important qui devrait s'étendre sur plus de 10 ans?
- Est-il nécessaire de s'empresser à mettre en valeur les abords de la station du REM? Est-il possible d'attendre quelques années que la poussière des autres chantiers soit retombée?

Conclusion et recommandations

- Changer la désignation du secteur pour « Pointe-Nord et Place du commerce de l'Île-des-Sœurs » et poursuivre les consultations publiques afin d'interpeller convenablement les gens qui pourraient être intéressés à faire part de leurs opinions et commentaires.
- Intégrer au PPU des propositions concrètes, plausibles et vérifiées, notamment par l'utilisation d'outil de maîtrise foncière, pour améliorer la qualité et la quantité des services publics afin de répondre aux besoins actuels et futurs des résidents et travailleurs de l'Île-des-Sœurs.

Conclusion et recommandations (2)

- Intégrer au PPU des propositions concrètes, plausibles et vérifiées pour améliorer l'accessibilité véhiculaire à l'Île.
- Attendre la fin des grands travaux routiers afin de réaliser une étude de mobilité convenable et évaluer, par la suite, la faisabilité d'une densification de l'Île en regard de ses effets sur la mobilité.

Conclusion et recommandations (3)

- Prévoir des mesures claires et solides, enchâsser dans un plan formel, en matière de sécurité publique.
- Repenser la vision proposée pour le réaménagement de Place du commerce de manière à mieux intégrer les besoins réels de la population familiale et vieillissante et des commerçants de l'Île notamment à l'égard du stationnement.

Conclusion et recommandations (3)

- Identifier et évaluer l'impact de la mise en œuvre de ce projet de PPU sur les corridors visuels situés sur le reste de l'Île-des-Sœurs et auxquels les résidents et travailleurs actuels sont très attachés.
- Abaisser les limites maximales en matière de hauteur et de densité à une quarantaine de mètres et à 80 logements à l'hectare, aux fins d'une meilleure intégration avec le tissu urbain existant.

Conclusion et recommandations (3)

 Repenser l'échéancier de mise en œuvre du PPU en fonction des autres chantiers en cours dans le secteur afin d'accorder un répit aux résidents et travailleurs actuels de l'Île-des-Sœurs et de leur assurer une certaine quiétude.